

Yaoundé le, 06 FEV. 2019

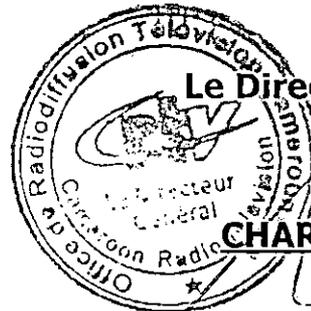
**COMMUNIQUE N° 000017 /CRTV/DG/DAF/DMA/SM/NAR PORTANT
PUBLICATION DE LA DECISION DE RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE N°
00021/LC/CRTV/GG/15 PASSEE AVEC LES ETS CAMEROUNAISE DE
MAINTENANCE POUR L'AMENAGEMENT DES LOCAUX ET CABINES DE STUDIOS
DE LA CHAÎNE TV DE LA STATION REGIONALE CRTV DE DOUALA-EXERCICE 2015**

Le Directeur Général de la CRTV communique, la Lettre-Commande N° 00021/LC/CRTV/GG/15 relative à l'aménagement des locaux et cabines de studios de la chaîne TV de la Station Régionale CRTV de Douala passée avec les **ETS CAMEROUNAISE DE MAINTENANCE**, BP : 3249 Yaoundé, Tél : 699 83 86 23, est résiliée de plein droit conformément à la réglementation en vigueur pour inexécution des travaux attendus dans ce cadre.

Le Directeur Général de ladite entreprise est invité à se présenter dès diffusion du présent communiqué à la porte 911 du Centre de Production TV de Mballa II pour en recevoir notification.

Ampliations :

- ARMP ;
- MINMAP ;
- Publication ;
- Intéressé ;
- Affichage ;
- Chrono.



Le Directeur Général,

CHARLES NDONGO